

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 15.11.2023

Révision: 07.11.2023

Page: 1/9

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: SENATOR FEIN
- **UFI:** N5D4-W0FN-7001-XUDS
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Dégraissant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Dursol-Fabrik Otto Durst GmbH & Co. KG

Martinstr. 22 42655 SOLINGEN

Germany

Tel.: +49 (0)212 - 2718-0 Fax: +49 (0)212 - 208795

www.autosol.de

· Service chargé des renseignements:

**Department Product Safety** 

labor@autosol.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
   Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires:

Tenir hors de portée des enfants.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(suite page 2)



selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 15.11.2023

Révision: 07.11.2023

Page: 2/9

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: SENATOR FEIN

(suite de la page 1)

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:				
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO2) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-<100%		
Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39-xxxx	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  Asp. Tox. 1, H304, EUH066	1-<10%		
Numéro CE: 926-141-6 Reg.nr.: 01-2119456620-43-xxxx	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, <2% aromatics  Asp. Tox. 1, H304	1-<10%		
CAS: 8042-47-5 EINECS: 232-455-8 Reg.nr.: 01-2119487078-27-xxxx	White mineral oil  ❖ Asp. Tox. 1, H304	1-<10%		
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO2) STOT RE 2, H373	0-<10%		

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
hydrocarbures aliphatiques	≥30%	

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:
- Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

– FR -



selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 15.11.2023

Révision: 07.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: SENATOR FEIN

(suite de la page 2)

Page: 3/9

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· Préventions des incendies et des explosions:

S'il est chauffé, le produit développe des vapeurs combustibles.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage: 10
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

– FR –



selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 15.11.2023

Révision: 07.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: SENATOR FEIN

(suite de la page 3)

Page: 4/9

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

14808-60-7 quartz (SiO2)

VLEP Valeur à long terme: 0,1 mg/m³ pour la fraction alvéolaire

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide : Couleur: Beige

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 160 °C (Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes,

isoalkanes, cyclics, <2%

aromatics)

Inflammabilité Non applicable.

(suite page 5)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.11.2023

Révision: 07.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: SENATOR FEIN

(suite de la page 4)

Page: 5/9

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé.

Point d'éclair 64 °C

· Température d'auto-inflammation >200 °C (Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes,

isoalkanes, cyclics, <2%

aromatics)

Non déterminé. · Température de décomposition: Non déterminé. Hq·

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. Non déterminé. · Dynamique:

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,3 g/cm<sup>3</sup> · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

Forme: Pâteuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Température d'inflammation:

néant

néant

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Liquides comburants

· Matières solides comburantes

Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

(suite page 6)



selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 15.11.2023

Révision: 07.11.2023

Page: 6/9

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: SENATOR FEIN

(suite de la page 5)

Peroxydes organiques néant
 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

Explosibles désensibilisés néant

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
Dermique Inhalatoire         LD50         >5.000 mg/kg (lapin)           Inhalatoire         LC50 (4 h)         4.951 mg/l (rat)           Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, <2% aromatics           Oral         LD50         >5.000 mg/kg (rat)           Dermique         LD50         >5.000 mg/kg (lapin)           Inhalatoire         LC50 (4 h)         >5.000 mg/l (rat)				
Inhalatoire   LC50 (4 h)   4.951 mg/l (rat)	Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, <2% aromatics  Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)  Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)  Inhalatoire LC50 (4 h) >5.000 mg/l (rat)	Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
Oral         LD50         >5.000 mg/kg (rat)           Dermique         LD50         >5.000 mg/kg (lapin)           Inhalatoire         LC50 (4 h)         >5.000 mg/l (rat)	Inhalatoire	LC50 (4 h)	4.951 mg/l (rat)	
Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin) lnhalatoire LC50 (4 h) >5.000 mg/l (rat)	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, <2% aromatics			
Inhalatoire LC50 (4 h) >5.000 mg/l (rat)	Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
	Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
0040 48 8 140 14 14 14 14	Inhalatoire	LC50 (4 h)	>5.000 mg/l (rat)	
8042-47-5 White mineral oil				
Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)	Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)	Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire LC50 (4 h) >5.000 mg/l (rat)	Inhalatoire	LC50 (4 h)	>5.000 mg/l (rat)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)



selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 15.11.2023

Révision: 07.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: SENATOR FEIN

(suite de la page 6)

Page: 7/9

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:				
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics				
EC50	>1.000 mg/l (daphnia)			
LC50 (96 h)	LC50 (96 h) >1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)			
8042-47-5 White mineral oil				
EC50 (48 h) >100 mg/l (daphnia)				
LC50 (96 h)	>100 mg/l (fish)			

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- FR -



selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 15.11.2023

Révision: 07.11.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: SENATOR FEIN

(suite de la page 7)

Page: 8/9

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 03 99 déchets municipaux non spécifiés ailleurs

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

restricted in mornianers relatives an indispert			
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	néant		
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA néant			
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant		
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant		
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.		
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.		
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.			

néant

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE

· "Règlement type" de l'ONU:

- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)



selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 15.11.2023

Révision: 07.11.2023

Page: 9/9

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: SENATOR FEIN

(suite de la page 8)

#### · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

## · Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### · Service établissant la fiche technique:

Dursol-Fabrik Otto Durst GmbH & Co. KG

Martinstraße 22

42655 Solingen

Germany

Abteilung F&E / Produktsicherheit

- · Contact: labor@autosol.de
- Numéro de la version précédente: 3
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1